



**Christelle DUBOS,**

Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des  
Solidarités et de la Santé

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2019

### **Mise en œuvre de la stratégie pauvreté : Le renouvellement automatique de la CMU-C pour les bénéficiaires du RSA entre en vigueur au 1<sup>er</sup> avril.**

**Mieux garantir le droit à la santé des bénéficiaires des minimas sociaux : avec l'automatisation du renouvellement de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), c'est une nouvelle avancée de la stratégie pauvreté qui se concrétise ce lundi 1<sup>er</sup> avril.**

A l'occasion de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, le Président de la République avait pris l'engagement de mieux garantir le droit à la santé et simplifier l'accès aux droits, pour accompagner toutes les formes de vulnérabilité.

L'automatisation du renouvellement de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les allocataires du Revenu de solidarité active est entrée en vigueur ce lundi 1<sup>er</sup> avril. Elle était prévue dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 présenté par le Gouvernement.

670 000 foyers comprenant des allocataires du RSA peuvent dès maintenant bénéficier de cette mesure et n'auront plus, chaque année, à renouveler leurs démarches.

Cette mesure constitue une nouvelle avancée dans l'accès des plus vulnérables aux droits sociaux, avant l'entrée en vigueur prévue à l'automne de l'intégration de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) à la Couverture maladie universelle complémentaire.

En parallèle, plusieurs dispositions sont mises en place dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour améliorer l'offre médico-sociale à l'attention des plus démunis, avec notamment le déploiement de structures d'accueil adaptées : 700 lits d'accueil médicalisés, 750 lits halte soin santé, 1200 appartements de coordination thérapeutique seront créés d'ici 2022.

Contact presse : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)